



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 10 février 2021

**OBJET :**

DE-21-02-1-06) FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES DES USAGERS DE LA REGIE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 28 janvier 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANDEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SÉGURET), M. LAFON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. CAMELOT), Mme HAUCHEMAILLE (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-18;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération en date du 17 février 2016, relative à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement ;

Vu les articles 11 et 21 des statuts de la régie pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 29 janvier 2021, d'augmenter de 2,5 % le montant des redevances dû par les commerçants des marchés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Vu la consultation des organisations professionnelles ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 février 2021,

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 05 février 2021,

### DÉLIBÈRE

*à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),*

ARTICLE I : Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, le montant des redevances dû par les usagers de la régie des marchés d'approvisionnement, selon le tableau ci-joint ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire ;

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*